

6 février 2017

Procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Pierre Laflamme.

Était absent : M. André Fafard, maire.

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

11-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

12-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017 soit adopté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 28 janvier 2017

épargne courant	92 524.16
épargne rachetable	0.00
épargne régulière	100 000.00
Avantage entreprise	81 395.41
<b>TOTAL</b>	<b>273 919.57</b>

CAISSE RECETTES AU 31 janvier 2017

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 527.65</b>
---------------------------	------------------

6 février 2017

13-17

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 52 495.57\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	34 325.50\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>18 170.07\$</u>
	52 495.57\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

14-17

DÉPÔT D'UNE LISTE DES TAXES IMPAYÉES

Une liste confidentielle des taxes impayées est présentée au conseil municipal.

Après consultation de la liste, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un dernier avis recommandé soit envoyé aux contribuables pour les taxes et sommes impayées au 31 décembre 2016.

Le délai accordé pour effectuer les paiements est le 1<sup>er</sup> mars 2017, à défaut de paiement, les contribuables pourraient être soumis à la procédure prévue à l'article 1022 du code municipal, soit la vente pour non paiement de taxes.

6 février 2017

15-17

SUBVENTION AUX LOISIRS : MODALITÉS DE  
REMBOURSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde des subventions aux enfants qui suivent des cours de piano, karaté, natation, hockey, etc... de 0 à 17 ans, étudiant et résidant de notre municipalité. La subvention est de 50% du coût d'inscription des cours pour un montant maximum de 250\$ par année par enfant.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention municipale considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale à même la quote-part de la MRC d'Acton.

Afin d'obtenir la subvention, les parents ou tuteurs doivent remplir un formulaire qui est disponible durant toute l'année au bureau municipal.

Il y a une date limite pour présenter les demandes de remboursements. Il est à noter que les demandes reçues après la date limite, fixée au cours du mois de novembre, seront traitées l'année suivante. *Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.*

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI PAR MME NATHALIE  
HAMEL ET M. ERIC BENOIT

Un suivi de dossier est fait suite à la rencontre avec l'ingénieur de Mme Hamel et M. Benoit.

Considérant qu'une demande verbale a été faite pour une extension de délai pour exécuter les travaux, le conseil municipal décide de conserver la date actuelle qui est le 31 mai 2017.

Advenant le cas où il serait impossible de compléter les travaux pour la date prévue à cause de la température ou de l'état du terrain, un rapport de la situation devra être présenté à la réunion du conseil municipal du 5 juin prochain.

6 février 2017

16-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR ACHAT DE TOILES POUR LE GYMNASE DE L'ÉCOLE

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde un montant de 500\$ pour l'achat de toiles pour installer dans les fenêtres du gymnase de l'école.

Le coût total est de 1500\$ plus taxes, il y aura une contribution financière du Club Optimiste et de l'école Saint-Nazaire.

17-17

RÉSOLUTION POUR L'ADHÉSION DE LA CORPORATION D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) ET NOMMER LE SIGNATAIRE DE L'ENTENTE

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

**QUE** M. Pierre Laflamme, maire-suppléant, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton de, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

**QUE** M. Pierre Laflamme, maire-suppléant, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

18-17

PRIORITÉS D' ACTIONS LOCALES 2017-2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec demande d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2017-2018.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton identifie ses priorités d'action qui sont les suivantes :

- problématique de criminalité (vol dans les résidences)
- patrouille régulière, surveillance radar pour la vitesse et le respect de la signalisation à l'intersection du rang Brodeur
- surveillance des bâtiments municipaux et des loisirs
- surveillance radar pour la vitesse
- sécuriser le transport scolaire, porter une attention particulière au 12 ième rang nord
- contrôler la circulation du transport lourd dans les rangs où c'est interdit, porter une attention particulière tôt le matin
- patrouille régulière dans tous les rangs incluant le 12 ième rang nord.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- correspondance sur la réforme de la taxation foncière visant les agriculteurs ;
- conflit entre l'UPA et le gouvernement du Québec concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles et la menace de bloquer l'accès aux sentiers de motoneiges ;
- programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ;
- requête introductive d'un recours déposée au Tribunal administratif du Québec, contestation de la décision de la CPTAQ pour un nouveau développement ;
- la recommandation du MAMOT à SOFIOL pur un versement de 51 692\$ ;
- décision positive de la CPTAQ pour Mme Heidi Vincent pour l'ajout d'un salon de coiffure dans un bâtiment commercial existant ;
- ristourne de la MMQ au montant de 4 062\$ pour notre municipalité ;
- demande d'inscription à clic SEQUR suite au nouveau système SOMAEU(assainissement des eaux usées)
- mise en berne du drapeau du Québec suite à fusillade de Québec ;
- transmission des codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés au bureau régional ;

- ADMQ : formation pour les directeurs municipaux ;
- Projet de loi 122, impacts sur le travail des directeurs municipaux ;
- Conférence sur le projet de loi 122 ;
- Entente signée entre la Société d'habitation du Québec, la municipalité et le Val Bonheur ;
- Membres en direct : article 69 de la Loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus ;
- Assemblée générale annuelle de la CDRN le 15 mars à Upton ;
- Des évènements dans notre municipalité en 2017 : 21-22 janvier : tournoi hockey bottine, 10 au 13 août : 37ième édition du Festival du Porc ;
- Rapport des heures travaillées des bénévoles de la bibliothèque municipale ;
- Facturation pour la tarification annuelle 2017 de la Biblio montérégie ;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires pour 2017 à 2020 ;
- Changement d'adresse courriel pour le groupe Environnex ;
- Académie baseball Steve Grenn offre deux camps de baseball mineur ;
- Demande d'information sur les règlements d'abattage d'arbres, sur les pesticides par Gaz métro ;
- Rapport annuel 2016 sur l'émission des permis émis ;
- Embauche d'un technicien en prévention des incendies pour la MRC d'Acton ;
- Avis public sur la tenue des assemblées de la MRC d'Acton pour l'année 2017 ;
- Publicité de Lignes Maska pour le marquage routier et le scellement de fissures ;
- Bilan d'opération nez rouge pour la campagne 2016 ;
- Procès-verbal des assemblées du 14 décembre 2016 et du 18 janvier 2017 de la MRC d'Acton enquête de satisfaction de la clientèle 2016 d'Aquatech ;
- Information envoyée à l'école et au Val Bonheur sur le programme des arbres comestibles.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

## VARIA

## DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Suite à des modifications de la loi, le dépôt des prévisions budgétaires 2017 n'est plus rendu nécessaire. Nous sommes en attente des instructions du MAMOT.

6 février 2017

RAPPORT

19-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 55.

---

Pierre Laflamme  
Maire suppléant

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière